

# « On a perdu le collectif »

**Politique.** Crise sanitaire, grands dossiers portuaires, gratuité des ponts sur l'estuaire : Jean-Paul Lecoq revient sur 2020, « une année terrible », et reproche aux acteurs du territoire de ne plus « chasser en meute ».

Entretien avec le député PCF de la 8<sup>e</sup> circonscription de Seine-Maritime (Le Havre-Gonfreville-l'Orcher).

**Quel bilan tirez-vous de l'année 2020 ?**

■ **Jean-Paul Lecoq :** « 2020 aura été une année de restriction des libertés, ce qui est grave pour moi car j'ai besoin d'être libre pour agir, pour penser, pour rencontrer les gens. Je me sens orphelin des contacts humains. Plus les choses avancent et plus j'ai le sentiment d'une forme de punition collective qui m'insupporte. À titre personnel et politique, cela n'aura pas été une bonne année, ce qui ne m'a pas empêché de travailler, mais pas auprès des gens comme je le fais depuis le début de mon engagement politique. »

**2020, c'est aussi votre défaite aux élections municipales...**

■ « Oui. Je me suis consacré à cette campagne pendant six mois, ce qui m'a pris beaucoup de temps. Après cet échec, j'ai pu récupérer pendant l'été pour repartir de l'avant. »

**Sur quoi vous êtes-vous mobilisés ?**

■ « J'ai ramé et c'est vraiment la termie pour essayer de convaincre les gens de notre territoire de se mettre ensemble, de travailler en commun, de faire bloc pour agir ensemble sur les capacités sanitaires, sur l'hôpital... Voir comment les députés peuvent accompagner les municipa-

lités, en particulier celle du Havre en cette période de crise sanitaire. J'ai essayé une fin de non-recevoir d'Édouard Philippe, maire du Havre et tout-puissant président du conseil d'administration de l'hôpital.

« Quelque chose qui ne marche plus »

J'ai aussi ramé pour mobiliser la chambre de commerce, la sous-préfecture, le maire du Havre et président de la Communauté urbaine sur les questions de l'emploi, afin de chasser en meute, comme disait Antoine Rufenacht, pour obtenir des résultats, et ça n'a pas été le cas. On a perdu le collectif. »

**Comment l'expliquez-vous ?**

■ « Par un exemple. En pleine crise de l'aéronautique, à Gonfreville-l'Orcher, Aircelle décommande toutes ses entreprises de services faute de commandes, dont une : Ingéliance, qui va licencier trente ingénieurs. J'en ai parlé à la ministre du Travail. Elle m'a dit qu'il ne fallait pas laisser faire ça et que l'État mettait des moyens. Quand je me tourne vers les interlocuteurs locaux, direction de l'emploi, chambre de commerce, etc., on me répond que le territoire n'a pas appelé les financements du plan de relance. C'est caractéristique



Jean-Paul Lecoq : « On se demande s'il y a un maire, s'il y a un territoire qui se mobilise et autour de qui... » (Photo Boris Maslard/Paris-Normandie)

de la pensée d'Édouard Philippe : c'est le marché qui gouverne. Édouard Philippe a été Premier ministre. S'il veut utiliser le pouvoir que lui a donné la démocratie, il peut le faire et il ne l'a pas fait. »

**Selon vous, le maire du Havre est dans l'immobilisme ?**

■ « On se demande s'il y a un maire, s'il y a un territoire qui se mobilise et autour de qui, à quel endroit et à quelle heure... Il y a quelque chose qui ne marche plus dans notre territoire alors qu'il y a dix ans, c'était notre force d'agir ensemble. »

**Quelle est votre analyse de la situation du port du Havre ?**

■ « Je note que le ministre délégué au Commerce extérieur visite le port ce vendredi. Le thème retenu m'intéresse : comment on utilise les ports français pour exporter la production

française, alors que jusqu'à maintenant nos ports servaient surtout à l'importation. »

**Que vous disent les professionnels ?**

■ « J'ai rencontré les acteurs du fluvial qui me disent qu'il n'y a quasiment pas de service pour les péniches sur l'Axe Seine, contrairement à ce que j'ai vu en Belgique et aux Pays-Bas.

« Connecter notre port à l'époque »

Il y a énormément à faire pour que notre port soit connecté à l'Europe, mais aussi à l'époque. Le transport de marchandises avec la facture carbone la plus faible possible est posé.

C'est déterminant et ça nous concerne tous. À Anvers, Rotterdam, Hambourg, le bateau entre dans le port et paye une certaine somme. Il dispose de nombreux services. Chez nous, chaque service est facturé. C'est plus compliqué sur le plan comptable, souvent plus cher en termes de services et les armateurs disent qu'ils y voient plus clair lorsqu'ils déchargent dans les ports du Nord. Une partie du patronat portuaire nous dit qu'il faut faire des ports francs, détaxés. Ce n'est pas la bonne réponse. La solution est dans le service, dans la facilitation du travail des logisticiens... C'est précisément ce que nous expliquent les opérateurs portuaires d'Europe du Nord. »

PROPOS RECUEILLIS  
PAR CHRISTOPHE PRÉTEUX

## « Oui au passage libre de l'estuaire ! »

Alors que la concession accordée par l'État arrive à expiration en 2027, le député se mobilise à nouveau pour la suppression des péages sur les ponts de Tancarville et de Normandie.

« Il y a d'une part la concession qui arrive à son terme, et c'est également la fin du remboursement des emprunts contractés pour ces deux ponts », argumente Jean-Paul Lecoq.

Cela fait des années que le député milite pour que le franchissement de ces deux ponts stratégiques sur l'estuaire de la Seine cesse d'être soumis à un péage. « Il s'agit d'une situation unique, et inique, en France. Elle entrave l'activité économique et la vie quotidienne des Normands. En particulier des ha-



Le pont de Normandie, mis en service en 1995. (Photo d'archives PN)

bitants de l'estuaire. Malgré son unification, la Normandie reste coupée en deux à hauteur de l'estuaire de la Seine en raison de ces péages, alors que le franchissement du fleuve est gratuit depuis Quillebeuf-sur-Seine jusqu'à

Paris, en passant par Rouen », argumente Jean-Paul Lecoq.

La chambre de commerce et d'industrie du Havre envisage d'augmenter les péages de l'ordre de 15 % et est favorable à ce que sa concession d'exploitation des deux ponts soit prolongée au-delà de 2027.

Le député PCF s'oppose fermement à toute augmentation « et je réaffirme la nécessité de mettre un terme, dès 2027, à l'actuelle concession », ajoute l'élu qui a demandé audience au ministre des Transports. Il en appelle à la mobilisation des riverains et assure que la suppression de ces péages sera l'un des enjeux des prochaines élections régionales et départementales.

## Vite dit...

■ **Lys mitoyenne.** Jean-Paul Lecoq est le rapporteur du projet de loi de la Lys mitoyenne. Il s'agit d'une convention entre la France, la Wallonie et les Flandres pour organiser des travaux d'élargissement du canal de la Lys mitoyenne qui va pouvoir, d'ici 2027, faire passer des barges de 4 400 tonnes, contre 1 500 aujourd'hui. Ce canal est au centre du réseau fluvial Seine Escaut, et il permet de fluidifier le transport et de désengorger les grands ports européens. L'agrandissement de ce canal a permis au député havrais de parler du canal Seine Nord et de ses potentiels dégâts sur les ports de la Seine, et de continuer à expliquer l'importance qu'il y a pour la France de rester autonome dans son approvision-

nement, et qu'il est de ce fait plus important de maintenir l'activité au maximum sur Le Havre et Dunkerque, entre autres, que sur Anvers et Rotterdam. Il défendra ce texte mercredi matin prochain en commission et le 21 janvier en séance.

■ **Nomination.** Jean-Paul Lecoq va siéger entre janvier et juin 2022 au comité d'échange et de suivi de la présidence française de l'Union européenne qui sera créé par le gouvernement sous la responsabilité du secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, et qui sera composé de divers élus et représentants, notamment de tous les groupes parlementaires, ainsi que les présidents des commissions des Affaires étrangères et des Affaires européennes.